SEANCE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 juin à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nicole DESSAUVAGES.

Etaient présents : Mesdames DESSAUVAGES, ROBERT, SOUCHARD, Messieurs PELLETEUR, BUGI, LEMAIRE.

Etait absents excusés : Mesdames JARDIN, CHUPIN, LE FLEM, KUSZLI, Monsieur BOLLET.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès verbal de la réunion du 21 mars 2024 est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents.

PRESTATIONS D'URGENCE

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises, relatives aux prestations d'urgence.

Aides sous la forme de chèques de service (aides alimentaires):

* Résidents de la commune:

-8 bénéficiaires

*Sans domicile fixe

-1 bénéficiaire, 15,00 € le 27 mai et 15,00 € le 28 mai

AIDE LEGALE

-1 bénéficiaire: avis favorable le 26/03/2024, pour le renouvellement de l'aide ménagère à compter du 1er mars 2024

COMMISSION DES AIDES FACULTATIVES

*Commission du 02 avril 2024 :

Pas de dossier

*Commission du 07 mai 2024 :

-Décision favorable :

-1 dossier: 400,00 € pour la facture d'énergie (sur 912,68 €),

*Commission du 04 juin 2024 :

Pas de dossier

OPERATION PREVENTION HYPER-ALCOOLISATION EN CENTRE VILLE

Dans le cadre des soirées préventions animées par le service Info Jeunes, le CCAS s'appuie sur les associations qui pilotent le stand à nos côtés.
A cet effet, le Conseil d'Administration est sollicité pour autoriser Mme la Vice-présidente à signer le devis présenté par l'association Alcool Assistance pour l'animation de deux soirées, les samedis 27 juillet et 3 août 2024, avenue de Mazy à Pornichet.
Le montant à engager pour ces deux soirées s'élève à 300 euros, au total.

Région Ouest

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

EN PRISE AVEC DES CONDUITES ADDCTIVES
ET LEURS ENTOURAGES

SENSIBILISATION AUX RISQUES

Nantes le 23 avril 2024

CCAS de Pornichet
115 Avenue du Général de Gaulle
44380 Pornichet

N^{O} Siret78835441300015

DEVIS pour interventions —
Actions de Prévention ville de Pornichet en 2024

deux samedis de 19h30 à 22h30 les samedis 27 juillet et 3 août 2024 Avenue de Mazy à Pornichet

Personnes d'Alcool Assistance : 2 personnes sur site

Moyens matériels : Documentation, PC, lunettes de simulation, éthylotest électronique.

Prestations en partenariat : Diffusion de tracts, courbe d'alcoolémie, test des lunettes simulant une alcoolisation, invitation aux jeunes à tester leur taux d'alcoolémie,

échanges avec les personnes, valorisation des conducteurs désignés.
MONTANT TOTAL 300 € (Trois cent euros)

Association loi 1901 non assujettie à la TVA

MOUVEMENT D'ENTRAIDE ET D'ACTION SOCIALE

Siège social : 45, rue Richebourg 44000 NANTES 02 40 74 69 83 0 06 78 86 69 08
L'association est agréée Jeunesse et Education Populaire le li/gogg N^{O} : — 84. E-mail :

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Vice-présidente à signer le devis présenté par l'association Alcool Assistance pour l'animation de deux soirées, les samedis 27 juillet et 3 août 2024, avenue de Mazy à Pornichet, pour un montant total de 300,00 €.

ENGAGEMENT ARTISTE POUR LE GOUTER DE NOEL

Le traditionnel Bal gourmand de Noel se tiendra le **vendredi 13 décembre**, au Centre des Congrès de Pornichet.
Il est proposé que Monsieur Patrice Trochu assure l'animation musicale de cet après-midi.
Mme la Vice-présidente demande au Conseil d'Administration de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'engagement pour un montant de 511.73 euros, charges via Guso incluses.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents, autorise Mme la Vice-présidente à signer le contrat d'engagement pour un montant de 511,73 €.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame la Vice-présidente a reçu la demande de subvention de la Mission Locale pour le Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2024.
Le mode de calcul de la participation des communes est basé sur la consommation moyenne des deux dernières années en faveur des jeunes issus de la commune, en pondérant la variation à 2% maximum.
Le montant appelé comprend une déduction au titre de la part non consommée en 2023, ainsi que les sommes allouées non engagées antérieures au 1er janvier 2019.
Pour Pornichet, cette participation s'élève à **1118 €** pour l'exercice 2024.
Or, compte-tenu de la non-consommation de crédits antérieurement versés, il en résulte un solde positif en faveur du CCAS à hauteur de **501 .77** euros, qui nous est reversé par la Mission Locale.

(pas de vote)

ALLOCATION MUNICIPALE POUR LES ETUDIANTS

Madame la Vice-présidente indique que suite à une situation intervenue cette année scolaire, il convient de préciser que l'Allocation Municipale pour les Etudiants ne concerne pas les personnes effectuant une formation professionnelle, d'autres possibilités de financement existant pour les formations.
En effet, une ambigüité existe car certains organismes se font appeler « école » alors qu'ils préparent à des diplômes professionnels recensés sur le fichier RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, valide le fait que les formations ne sont pas validées dans le cadre de l'AME.

ADHESION A LA CPTS DU PAYS BLANC (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)

Madame la Vice-présidente indique que la création de cette communauté vise à améliorer la prise en charge de la santé de la population d'un territoire en renforçant la coordination interprofessionnelle et en développant les échanges entre les professionnels de santé libéraux et les acteurs des secteurs : médical, médico-social et social
Une communauté s'est créée sur notre secteur en mars 2022, elle regroupe 18 communes et couvre un potentiel de 700 professionnels de santé (190 adhèrent à ce jour).
Le co-président de la CPTS sollicite l'adhésion du CCAS de Pornichet afin de faire vivre ce partenariat, au bénéfice de notre population.
L'adhésion est gratuite.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents, décide l'adhésion gratuite à la CPTS.

ENGAGEMENT ENVERS LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA TRANSMISSION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les CCAS ont l'obligation de tenir un registre des personnes vulnérables, afin de pouvoir porter assistance en cas d'évènement grave.
Nous avons donc sollicité le Conseil Départemental afin de pouvoir connaitre le nom des personnes bénéficiaires de l'APA, la PCH, afin de leur adresser un courrier ciblé les informant de l'existence de ce registre et de la possibilité pour eux de s'y inscrire.
Le Conseil départemental nous propose la signature d'un acte d'engagement visant à définir la nature des données traitées et l'usage qui en sera fait, dans le respect de la règlementation relative à la protection des données.
Il vous est proposé de bien vouloir m'autoriser à signer cet acte d'engagement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame la Vice-présidente à signer l'acte d'engagement avec le Conseil Départemental.

La séance est levée à 18 H 30